

COMMUNE DE ROMANS AIN

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2024

Membres en exercice : 15 ; Membres présents : 11 ; Convocation du 19 février 2024
L'an deux mille vingt-quatre le 26 février, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil à la Mairie. La présidence de cette réunion a été assurée par Monsieur Jean-Michel GAUTHIER, Maire.

Membres présents : Mesdames CURTIL Paulette, DUVILLARD Isabelle, MAGAUD Catherine, RAVOUX Annick et SIMONET Chantal, et Messieurs BERARDET Jean-Noël, BONIN Patrick, CHATELET Jean-Marc, GAUTHIER Jean-Michel, GUINET Pierre, PERRADIN Laurent.

Membres excusés : Madame LLORENS Marie-Hélène et Messieurs AJOUX Romain, POLLIN Olivier et RAVET Yoann.

Secrétaire de Séance : Monsieur Patrick BONIN.

DELIBERATIONS ET DECISIONS DIVERSES

I - APPEL DES PRESENTS

Monsieur le Maire ouvre la séance et l'appel est effectué.

II- DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Il est procédé, conformément aux articles L. 2541-6 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités

Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Monsieur Patrick BONIN secrétaire de séance.

III- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 JANVIER 2024

Arrivée de Monsieur Pierre GUINET qui prend part aux votes à compter de ce point.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu du 22 janvier 2024.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 22 janvier 2024.

IV– MODALITES DE LA CONCERTATION DU PUBLIC A METTRE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA DEFINITION DES ZAE_nR

Monsieur le Maire rappelle que les dispositions de l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, prévoient la définition par les communes de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, après concertation du public selon les modalités qu'elles déterminent librement.

Monsieur le Maire présente l'intérêt pour la commune de mettre en œuvre une concertation associant les habitants de la commune et propose les modalités suivantes :

- Registre à disposition en mairie durant les horaires d'ouverture du secrétariat du 11 mars 2024 au 15 mars 2024.

A l'unanimité, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De **DEFINIR** les modalités de concertation suivantes pour définir des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 :
 - Registre à disposition en mairie durant les horaires d'ouverture du secrétariat du 11 mars 2024 au 15 mars 2024.

V – RECONDUCTION DES HORAIRES SCOLAIRES POUR LA PERIODE 2024-2027 DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE ACTUELLE

Monsieur le Maire rappelle que les deux écoles du RPI ROMANS/SAINT ANDRE LE BOUCHOUX/SAINT GEORGES SUR RENON fonctionnent depuis la rentrée de septembre 2018 selon une semaine scolaire à 4 jours.

Il précise qu'il est possible de solliciter une dérogation, auprès de l'Inspectrice d'Académie, afin de revenir à la semaine scolaire sur 4,5 jours.

A l'unanimité, le conseil municipal, en accord avec les Mairies de SAINT ANDRE LE BOUCHOUX et SAINT GEORGES SUR RENON, décide :

- de **RECONDUIRE** les horaires scolaires pour la période 2024 – 2027, de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours sur les deux écoles du RPI.
 - Ecole de Romans : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30/12h30 et 13h/16h
 - Ecole de St André le Bouchoux : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30/11h30 et 13h05/16h05

VI– INFORMATIONS DIVERSES

- Proposition de la société ORANGE pour internet et la téléphonie ainsi que Stelogy. Ces deux offres commerciales sont plus élevées que le contrat actuel. Le conseil municipal valide le maintien du service actuel avec une visite du prestataire pour une remise à jour des équipements.
- Dans le cadre de la démarche partenariale « L'eau de l'Ain », Madame la Préfète de l'Ain propose une rencontre le 10 avril 2024 de 9h00 à 17h00 à la salle des fêtes de Beynost. Cette rencontre est à destination des élus et des agents des collectivités en charge des compétences voirie, urbanisme, patrimoine, développement économique,

assainissement et eaux pluviales. Pour participer, il convient de s'inscrire avant le 1^{er} mars 2024. Monsieur GAUTHIER participera à cette rencontre.

- Un appel à manifestation d'intérêt public « L'eau de l'Ain » par le biais d'actions permettant de sensibiliser le public à la protection et la gestion responsable de la ressource en eau est lancé. Ces actions se dérouleront sur la période du 15 au 22 mars 2024. Le règlement de l'appel à manifestation est consultable en mairie. Pas de proposition pour la commune de Romans.
- Le CAUE organise une conférence sur la végétalisation des cours d'école le mercredi 06 mars 2024 à Bourg en Bresse sur inscription.
- Suite au départ de l'agent en charge de l'entretien des locaux (école, mairie et salle polyvalente) une réorganisation a été étudiée. L'entretien de l'école ainsi que la mairie seraient pris en charge par une société de nettoyage. La salle polyvalente reviendrait à la charge des agents techniques. Après échange, le conseil municipal valide cette réorganisation. Les prestations débuteront le 1^{er} mars 2024.
- Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'Etat a restitué aux communes la gestion de l'affichage publicitaire, les Maires deviennent ainsi autorité de police de l'affichage dans toutes les communes appartenant à un EPCI non compétent en matière de PLU. Ce qui est le cas de la Communauté de Communes de la Dombes.
- La gendarmerie de Châtillon sur Chalaronne a transmis son rapport 2023 relatif aux interventions effectuées sur la commune de Romans. Chiffres sensiblement similaires à l'année 2022 sauf pour le nombre d'infractions (+ 40) et les heures de sécurité routière (+ 113) en forte augmentation. Ces hausses dues au lieu-dit « Les Bruyères ».
- La COB CHÂTILLON SUR CHALARONNE a adressé une invitation à la mairie pour la présentation de la nouvelle gendarmerie au cours de leur inspection annuelle le 26 mars 2024 à 8h30. Inscrire messieurs GAUTHIER, PERRADIN, CHATELET, BONIN et BERARDET.
- Une rencontre avec M. THEVENARD du Département de l'Ain a eu lieu le 14 février 2024 au sujet du chemin piétonnier le long de la RD80, route de Villars. La pose de barrières sur le domaine public est déconseillée car en cas d'accident, le Département ne prendrait rien en charge, cela reviendrait à 100 % à la commune. Il est plutôt conseillé de poser de la végétation (bambous, etc...) ou des poteaux flexibles.
- L'Assemblée Générale et l'anniversaire des 40 ans de l'ADIL de l'Ain auront lieu le mardi 28 mai 2024 à 10h00 à Bourg en Bresse.
- Le Département de l'Ain a élaboré depuis plusieurs années une carte touristique des sites naturels de l'Ain afin de promouvoir le patrimoine naturel et paysager exceptionnel du département. Cette dernière est à disposition en mairie.
- Le club de tennis de table de l'Abergement Clémencia recherche une salle qui puisse accueillir les joueurs et une dizaine de table sur roulettes pour la saison prochaine. La salle qu'ils occupent actuellement à Abergement Clémencia va être détruite et reconstruite. La commune ne peut donner une suite favorable à cette demande. La salle polyvalente ne permet pas ce type d'activité.
- La facturation de la taxe d'assainissement doit avoir lieu cette année pour les nouvelles constructions du lotissement Domaine de la Comtesse de Dormy. Après concertation, le conseil municipal valide l'émission des titres en mai pour un recouvrement en juin.
- Pour le repas du 16 mars 2024, seront présents pour le service : mesdames GAUTHIER, SIMONET, CURTIL, CHATELET F., CHATELET K., DUVILLARD, BLANC, RAVOUX et messieurs GAUTHIER, PERRADIN, CHATELET, BERARDET, BONIN.
- Le prochain « café mairie » aura lieu le vendredi 05 avril 2024 à partir de 8h30.
- Monsieur le Maire liste les demandes de subvention reçues et informe le conseil municipal des situations de clôture des deux budgets.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de réfection du chemin de l'étant Maillard. Un devis a été demandé. Le montant pour l'entretien de ce chemin s'élève à 23 712 €.

- Madame MAGAUD évoque la réunion du 08 janvier 2024 concernant la ludothèque qui est à la recherche d'une salle plus grande. De plus, elle a également assisté à la commission action sociale du 15 février à laquelle a été abordée la suite du dossier relatif la future crèche de Châtillon sur Chalaronne.
- Madame RAVOUX a assisté à l'Assemblée Générale du SIEA. La prochaine réunion sera le 23 mars pour le vote du budget.
- Madame DUVILLARD sollicite la remise en place des panneaux de basket dans la cour de l'école.
- Monsieur le Maire indique qu'un mail a été adressé à la société qui a installé les jeux au city stade pour le remplacement de certains poteaux et filets.
- Monsieur CHATELET demande la date de la commission voirie. Cette dernière sera communiquée prochainement.

Après un tour de table, la séance est levée à 21h38.

Réunion Maire / Adjointes le lundi 18 mars 2024 à 18H30.

Séance du Conseil Municipal le lundi 25 mars 2024 à 19H00.

Romans, le 28 février 2024

Le Maire,
Jean-Michel GAUTHIER



Le secrétaire de séance,
Patrick BONIN

